



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
Section Alpes Maritimes

DÉCLARATION LIMINAIRE DU SNPES-PJJ/FSU 06 AU CSA* DE LA PJJ DES ALPES MARITIMES DU 14/03/23

* CSA comité social d'administration

Ce CSA s'ouvre dans une période de lutte contre une réforme des retraites injuste qui pénalise, en particulier les femmes. Nous appelons l'ensemble des personnels à maintenir la pression sur le gouvernement par la grève ce mercredi 15 mars et les manifestations pour bloquer la réforme. Si cette réforme passe, ce serait un recul majeur.

Nous avons fait le choix de ne pas boycotter ce CSA pour porter la voix de nos collègues du 06 dont la situation est préoccupante.

L'UEMO d'Antibes attend avec impatience des locaux dignes de leur investissement professionnel. Malgré de multiples alertes depuis des années sur la décrépidité du bâtiment, la PJJ a attendu la caractérisation du danger grave et imminent pour décider d'un déménagement. Résultat, par manque d'anticipation, les agents ne bénéficient toujours pas de locaux adéquats pour exercer leurs missions dans des conditions décentes. Ce manque de clairvoyance d'une situation pourtant maintes et maintes fois dénoncée, est à l'image de la gestion de la Dir Sud-Est.

L'EPEI de Nice traverse une période de violence extrême des jeunes alors que sa direction est désertée. Les collègues se sentent isolés. Étant le seul foyer PJJ sur le département, le manque de solution pour faire souffler l'équipe se fait sentir. D'autant plus que le foyer habilité arc-en-ciel ne fait à ce jour plus aucun accueil.

L'UEAJ de Nice est récente et manque déjà de moyens. Son transfert à Nice ampute l'ouest du département. Alors que la question de l'insertion est, paraît-il, devenue de nouveau un enjeu majeur à la PJJ. Nous attendons des réponses pour un projet qui prenne en compte l'ensemble des secteurs.

Et que dire de la situation des services de milieu ouvert ? Le CJPM a clairement bouleversé notre travail et les missions éducatives auprès des jeunes et de leurs familles. Les personnels sont submergés par la multiplication des audiences, donc des écrits professionnels. Les PEAT sont sous le joug de parquets qui en demandent de plus en plus avec l'assentiment de notre hiérarchie au détriment de notre identité professionnelle. Le manque de solutions en alternative à l'incarcération rend le travail impossible et l'épuisement professionnel implacable.

Les conditions de travail des personnels qui interviennent en détention se sont aussi fortement dégradées depuis l'instauration du CJPM qui a amené la multiplication

d'incarcérations courtes mais répétitives, empêchant la mise en place de projets pérennes pour les adolescents.

La PJJ peine à recruter des contractuels, par manque d'attractivité aussi bien au niveau salaire que conditions de travail, dont les équipes ont besoin pour accompagner les familles, alors même qu'il serait plus souhaitable d'ouvrir des postes de titulaires.

L'accroissement des arrêts-maladie et des accidents de travail est le reflet de la détérioration des conditions de travail qui touche désormais toutes les unités. C'est une alerte majeure que nous déposons ce jour à la DT. Cela ne peut continuer ainsi.

Cette dégradation des conditions de travail est en lien avec une politique générale de destruction de nos acquis sociaux dans le service public en particulier. Ce premier CSA de la nouvelle ère sera l'occasion de dénoncer cette situation et de rappeler notre revendication du Ségur pour toutes et tous.

Section SNPES-FSU des Alpes-Maritimes

Portable : 07 86 53 46 44

Tel : 04 93 40 56 90

Mél : violaine.sirsi@justice.fr